

Programme 3.4 – Intégration de stagiaires postdoctoraux internationaux

L'objectif de ce programme est de favoriser l'intégration de stagiaires postdoctoraux internationaux à des activités de recherche des membres réguliers du REPAR, ainsi qu'à des activités de réseautage.

Ce programme vise à encourager:

Des candidats à l'extérieur de nos milieux d'enseignement et de recherche, sur le point de commencer ou en cours de formation postdoctorale et qui veulent initier une collaboration avec des chercheurs du REPAR. Ce programme permet à ces stagiaires d'obtenir un soutien financier leur permettant de s'intégrer à l'équipe de recherche d'un chercheur membre du REPAR.

A. Critères d'admissibilité

1. Effectuer un stage d'études postdoctorales à temps complet de plus d'un an sur le thème de l'adaptation-réadaptation sous la direction d'un chercheur membre régulier du REPAR.
2. Être détenteur (au moment de débiter le stage) d'un diplôme de doctorat (Ph.D.) d'une université hors Canada depuis moins de cinq ans.
3. Ne pas être un citoyen ou résident permanent du Canada
4. Ne pas avoir complété de stage(s) de recherche au Québec auparavant pendant la formation doctorale ou postdoctorale
5. Un chercheur régulier du Réseau ne peut présenter qu'une seule candidature de stagiaire postdoctoral par concours.
6. Le chercheur doit démontrer qu'il a le support financier nécessaire pour réaliser le projet de recherche proposé et qu'il s'engage à défrayer la moitié du montant du support accordé au candidat postdoctoral, soit 15,000\$.
7. Fournir un permis d'études ou de travail ou encore une carte de résident permanent au moment du versement du financement.

B. Présentation de la demande

La demande comprend deux sections; celle du chercheur superviseur et celle du stagiaire.

Le chercheur superviseur doit:

1. Rédiger une lettre de soutien du stagiaire qui précise clairement comment le travail réalisé permettra de développer des activités pertinentes pour notre Réseau thématique et qui démontre la pertinence et la nécessité de l'aide du REPAR; Démontrer également la pertinence de l'intégration du stagiaire postdoctoral dans le développement de son propre programme de recherche et sur le potentiel de développer une nouvelle collaboration internationale de recherche.
2. Détailler la provenance de la contribution financière qui sera accordée par le chercheur;
3. Soumettre son CV (format FRQ, IRSC, ou CRSNG).

Le stagiaire doit :

1. Remplir le formulaire de bourse postdoctorale qui est disponible sous Thématique 3, programme 3.4 sur le site Web. Ce financement sera valable pour une année (2016-17) et n'est pas renouvelable;

2. Soumettre son CV (format FRQ, IRSC, ou CRSNG);
3. Au cours de l'année 2017-2018, le stagiaire devra, si son statut le permet, soumettre une demande de financement auprès du FRQ sinon, auprès de toute autre agence de financement externe (IRSC, CRSNG, etc.).

C. Critères d'évaluation :

1. Pertinence scientifique et originalité du projet;
2. Qualité scientifique de la demande (justification de la question de recherche et de la méthodologie);
3. Faisabilité du projet en fonction de l'infrastructure disponible et de la durée du financement;
4. Excellence du dossier (bourses, publications, présentations) en comparaison avec les personnes au même niveau;
5. Qualité du milieu d'encadrement et du chercheur superviseur;
6. Adéquation entre la formation postdoctorale proposée et le plan de carrière future;
7. Justification par le chercheur-superviseur de l'effet levier visé par le biais du support financier du REPAR (retombées potentielles du stage pour le développement d'activités pertinentes pour le REPAR, aide au développement de son propre programme de recherche, etc.).
8. Démonstration que la contribution financière du chercheur est disponible (il peut s'agir ici d'un complément de bourse du Centre de recherche ou du milieu universitaire, de fonds de démarrage du chercheur, etc.).

Afin de supporter les demandes les plus méritoires, une note totale minimale de 70% a été établi afin qu'une demande soit considérée pour un financement.

D. Rapport d'activités:

Un rapport d'activités devra être déposé au plus tard 1 an après la confirmation de l'octroi de la bourse du REPAR au candidat. Ce rapport devra être rédigé conjointement par le stagiaire et le chercheur à l'aide d'un formulaire spécifique disponible sur le site Web du REPAR. Aucun nouveau fonds ne sera accordé à un chercheur ou à une équipe dont fait partie un chercheur n'ayant pas remis un rapport d'activités d'un stagiaire postdoctoral supporté par le REPAR.

Les stagiaires postdoctoraux sélectionnés devront s'assurer de reconnaître le support financier du REPAR dans les communications et publications associées au projet de recherche complété pendant le stage.

Le financement maximal alloué par demande est de 15 000 \$ qui s'ajoute au montant de 15 000\$ du chercheur pour un financement total de 30 000\$. Aucun renouvellement ne sera accordé.

Le formulaire est accessible à la page d'accueil sous l'onglet de la Thématique 3- Formation de la relève.